

N°60-2018

Séance du mardi 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi dix-huit décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane,, ESPAS : VILLEPINTE Serge (suppléant de CAZERES Pierre), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MENACQ Bernard, MANCIET Aline et DUPOUY André, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN d'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, NOGARO : PEYRET Christian, LAPEYRE Josiane, COMBRES Roger, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith, GARET Gilles et HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELIER Christian (suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : BORDES Daniel (suppléant de HEBERT Benoît), SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques,

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre (remplacé par VILLEPINTE Serge), LOUBEDAT : SEMPE Bernard (pouvoir à Jean DUCLAVE), MANCIET : SOULES Philippe, NOGARO : MARQUE Magali (pouvoir à CARRERE-CAMPISTRON Christine), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par CUVELIER Christian), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît (remplacé par BORDES Daniel),

Absents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, MANCIET : CENENT Frédéric, MORMES : TARTAS Régis, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

OBJET DE LA DELIBERATION : Bassin nordique, demandes de subventions et plan de financement

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Par délibération du 07 juillet 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de bassin nordique. L'objectif poursuivi étant de disposer d'un Avant Projet Sommaire permettant de solliciter les partenaires financiers du projet et permettre au Conseil Communautaire de prendre une décision quant à la réalisation de l'équipement.

L'Avant Projet Sommaire (APS) étant désormais réalisé, il appartient à la communauté de communes de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs et notamment de l'Etat (DETR, FSIL,...).

Pour cela, une délibération approuvant le plan de financement et sollicitant les aides des financeurs est nécessaire pour la constitution administrative du dossier. En outre sur la base des échanges avec Mme la Sous-préfète il a été conseillé à la communauté de communes d'envisager deux hypothèses de financement dont une sans CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

En effet, les modalités de gouvernances et les financements étant en cours de réforme avec la création de l'Agence Nationale du Sport prévue le 1^{er} mars 2019, deux hypothèses sont actuellement en discussion, l'une portant sur un financement « autonome » par l'Agence, l'autre avec le maintien du fonds « CNDS » pour une année de transition.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose de valider les plans de financement suivants, présentés en Commission Finances le 10 décembre dernier :

Hypothèse avec CNDS :

Dépenses		Recettes	
Travaux	2 837 314 € HT	DETR 40%	1 493 800 €
Réseaux	5 000 € HT	FSIL 10%	373 450 €
Etudes et honoraires	408 839 € HT	CNDS	500 000 €
Divers et aléas	297 681€ HT	Région	341 950 €
Variation des prix	162 667 € HT	LEADER	150 000 €
Frais divers (Etude sol,...)	23 000 € HT	Département (CDD)	128 400 €
Sous-total	3 734 501 € HT	Sous-total (80%)	2 987 600 €
		Autofinancement	758 671 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

SLOW

ID : 032-243200409-20181218-DC602018-DE

TVA	746 900 €	FCTVA (16,404%)	
TOTAL	4 481 401 € TTC		4 481 401 € TTC

Hypothèse sans CNDS :

Dépenses		Recettes	
Travaux	2 837 314 € HT	DETR 50%	1 867 250 €
Réseaux	5 000 € HT	FSIL 13,4%	500 000 €
Etudes et honoraires	408 839 € HT	CNDS	0 €
Divers et aléas	297 681 € HT	Région	341 950 €
Variation des prix	162 667 € HT	LEADER	150 000 €
Frais divers (Etude sol,...)	23 000 € HT	Département (CDD)	128 400 €
Sous-total	3 734 501 € HT	Sous-total (80%)	2 987 600 €
		Autofinancement	758 671 €
TVA	746 900 €	FCTVA (16,404%)	735 129 €
TOTAL	4 481 401 € TTC		4 481 401 € TTC

En parallèle des demandes de financement, les services de la DDFIP réaliseront une étude d'impact financière conformément à l'article L 1611-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 33 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

APPROUVE, le dépôt de demandes de financements relatives au projet de bassin nordique et les plans de financement proposés, **AUTORISE**, Madame la Présidente à procéder à la mise en œuvre et au suivi de la présente décision et à signer tout document afférent à cette démarche.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,

Elisabeth DUPUY-MITERRAND.

